

**2010 « Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion »**

**Table ronde sur la pauvreté en province de Luxembourg  
Libramont, le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Compte-rendu de l'atelier n°1 : Logement**

L'animateur a au préalable rappelé que le logement est considéré comme un droit fondamental par la Constitution belge. Pour les citoyens, c'est souvent la priorité n°1, la base indispensable pour pouvoir construire une qualité de vie.

Pour aborder l'atelier il a proposé 4 portes d'entrées déjà évoquées dans le cadre d'un groupe de travail sur le logement mais qui ne sont en aucun cas exclusives et qui peuvent ouvrir d'autres portes et problématiques.

Ces quatre portes sont :

- 1°) L'habitat permanent en camping.
- 2°) La pérennisation et le développement des AIS de notre province.
- 3°) Les économies d'énergie dans les logements sociaux et privés.
- 4°) La formule du logement kangourou (une personne âgée qui accueille dans son logement un jeune moyennant certaines modalités).

Le débat s'engage sur la problématique de **l'habitat permanent en camping** car pour la plupart des intervenants, la Région wallonne va trop loin dans ce domaine en cherchant à mettre un terme à cette forme d'habitat sans avoir les moyens, au niveau logements et politique sociale, d'une réelle alternative.

Cette situation de résidence permanente en camping autrefois acceptée ou du moins tolérée est aujourd'hui remise en question. Alors qu'en Flandre, une caravane résidentielle peut être considérée comme un logement, la Wallonie ne l'accepte pas pour des raisons d'aménagement du territoire ou d'image...

Or si le logement en camping est souvent la dernière solution et s'il faut développer au maximum les possibilités d'un réel choix des citoyens en leur offrant des logements sociaux de qualité à des prix abordables, il ne faut pas sous-estimer les raisons qui motivent certaines personnes à choisir **volontairement** de vivre en camping résidentiel.

Ce sont notamment les membres de l'association « Droit au logement différent » qui évoquent les aspects suivants :

- C'est une formule qui permet de faire d'autres choix avec un budget limité (exemple de l'acquisition d'un chalet pour un remboursement de 196 € par mois).
- Le chez soi est peut-être modeste mais les personnes sont propriétaires de leur caravane alors qu'ils ne sont que locataires d'un logement social.
- L'habitat permanent en camping n'est pas toujours la misère noire mais un cadre qui permet aussi de renouer et de renforcer les liens sociaux.

- L'augmentation des frais est sensible lors de la transition vers un logement en dur avec en perspective la spirale du surendettement.
- Il ne faut pas mettre l'ensemble des personnes concernées dans le même panier et tenir compte de la situation réelle sur le terrain.

La mission de soutien attribuée aux AIS en collaboration avec la Région, les communes et sociétés de logements, afin d'aider ceux qui souhaitent quitter les campings résidentiels est précisée. En outre, il faut constater que certains campings étaient en zones inondables et particulièrement mal équipés au niveau de leurs infrastructures (eau, électricité, sanitaires...)

Plusieurs représentants de CPAS évoquent la problématique des domiciliations mais aussi la stratégie de survie qui conduit au choix du camping résidentiel.

Face au constat du manque de logements sociaux pour répondre à la demande, ne faudrait-il pas adopter une politique pragmatique à travers une nouvelle législation qui permettrait de sortir de l'impasse en acceptant le logement permanent en camping résidentiel dans des zones correctement aménagées et en aidant les démarches allant dans ce sens ?

### **La pérennisation et le développement des AIS de notre province**

Les principes de base du fonctionnement des AIS sont exposés ainsi que les avantages respectifs pour les propriétaires (loyer garanti / remise en état / gestion assurée / aides régionales et provinciales / exonération du précompte immobilier) et pour les locataires (suivi social et loyer inférieur en moyenne de 1/3 par rapport aux prix du logement sur le marché privé locatif)

Les 3 AIS couvrent notre province sur 43 communes avec un parc de logements d'approximativement 350 logements et un loyer moyen de 250 à 300 €.

Si les listes d'attentes sont aussi longues que celle des sociétés de logements sociaux (500 candidats pour l'AIS Nord-Luxembourg) un avantage semble être le mode d'attribution des logements où le critère local, tant dans la composition du comité d'attribution que dans les critères d'attribution, reste important contrairement à la situation actuelle dans les sociétés de logements sociaux.

Le risque de politisation des attributions évoqué est cependant limité vu la diversité des représentants publics (Province /Commune/ CPAS) mais aussi la présence du monde associatif dans le comité d'attribution.

Le soutien de la Province aux AIS est loin d'être négligeable avec 25000 € de subsides par AIS et une prime aux propriétaires qui ont fait des travaux dans le logement mis en gestion qui dispose d'un budget de 75000 € en 2009.

Assurer la poursuite du développement des AIS semble indispensable pour renforcer l'offre en logement pour les revenus modestes.

## **Les économies d'énergie dans les logements sociaux et ceux gérés par les AIS.**

La cellule de développement durable de la Province de Luxembourg a mis en place de groupes de travail de locataires au sein de sociétés de logements sociaux et d'AIS afin de les soutenir dans des démarches d'économies d'énergie.

Si une partie de la démarche consiste à modifier les comportements individuels et à faire les gestes économiseurs d'énergie au quotidien, il est clair que la question des aménagements structurels des bâtiments est incontournable. La première étape étant la visite d'un auditeur pour faire un diagnostic énergétique du bâtiment.

En effet dans le logement public, si les nouveaux logements sont aux normes K40 c'est loin d'être le cas des anciens bâtiments qui ne sont l'objet d'aménagements d'isolation que dans la mesure des moyens (limités) disponibles.

Pour les logements privés, la problématique est différente car comment convaincre les propriétaires de faire des investissements économiseurs d'énergie qui profiteront d'abord aux locataires et éviter que ce type de travaux ne soit le prétexte au départ des locataires à revenus modestes pour les remplacer par des locataires plus aisés ?

Le danger est que les logements déficients au niveau énergétique ne deviennent les ghettos des locataires les plus modestes...

Dans ce cadre, la démarche de 6 CPAS de la région de Famenne qui se sont regroupés dans l'association « Famenne énergétique » pour travailler dans le cadre des plans de guidance énergétiques de la Région wallonne et des prêts pour les investissements économiseurs d'énergie est particulièrement intéressante.

Pour l'ensemble des intervenants, si les moyens sont limités, la priorité absolue doit être accordée aux investissements d'isolation et plus particulièrement dans les logements sociaux qui accueillent un public fragilisé.

### **D'autres sujets abordés...**

La nécessité d'assurer une réelle sécurité et assistance juridique aux communes pour que la loi sur le droit de réquisition des logements vides soit réellement appliquée sur le terrain face au sacrosaint droit de propriété...

La problématique, dans le cadre de l'aide à la jeunesse, de trouver des kots corrects à des prix raisonnables.

La difficulté pour les anciens SDF ou résidants en maison d'accueil ainsi que les personnes bénéficiant du RIS en général d'accéder à un logement du fait de l'étiquette « cas sociaux » aux yeux des propriétaires.

**2010 « Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion »**

**Table ronde sur la pauvreté en province de Luxembourg  
Libramont, le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Compte-rendu de l'atelier n°2 : Culture et enseignement**

Bien qu'un atelier regroupant Culture et Enseignement ait été organisé, les personnes présentes ont souligné qu'il n'existe pas ou peu de passerelles entre la culture et l'enseignement dans les pratiques de tous les jours.

En effet, les participations des écoles aux activités des centres culturels sont rares, elles ne dépendent souvent que d'initiatives personnelles des professeurs.

Aucune politique de coopération d'institution à institution n'est appliquée.

Parler de la culture, c'est avant tout parler de richesse plutôt que de pauvreté. En effet, nous avons tous une culture. Le problème est de définir ce qu'est la culture, ce qui se cache derrière cette notion. Tout au long de la discussion, les participants ont donné des éléments de réponse.

Pour certains, la culture est une lecture du monde particulière, pour d'autres, c'est l'identité d'un groupe, la manière dont les gens entretiennent des relations à l'intérieur de ce groupe et avec les personnes extérieures à ce groupe. La culture, c'est la capacité de choisir, elle s'apprend par la participation à de multiples formes d'activités culturelles. La culture familiale est différente de la culture de l'école et la culture du quart-monde est différente de la culture des classes moyennes. Certaines cultures dominent d'autres.

Les participants ont souligné qu'il est important de ne pas imposer la culture dominante à tous, que les personnes précarisées n'ont pas à s'adapter à la culture des personnes aisées. Nous avons tous une culture qui mérite de s'exprimer, d'être découverte par d'autres.

L'interculturalité n'est donc pas seulement la rencontre des cultures de différents pays, c'est aussi la rencontre des différentes cultures familiales, des différentes cultures des classes sociales. Malheureusement, trop souvent, on renvoie une image négative des cultures différentes de la culture dominante.

La culture est le propre de l'humain et est en constante évolution.

Pour les personnes précarisées, il est important de partir de leurs envies, de leurs demandes pour mettre en place une offre culturelle intéressante et qui correspond à leurs attentes.

Dans le domaine culturel, il est important d'aller vers l'autre et puis de le laisser lui-même s'exprimer. Les allées et venues d'une culture à l'autre, d'un monde à l'autre sont essentielles.

En ce qui concerne l'enseignement, les participants ont surtout évoqué ses difficultés : le manque de moyens dans les écoles, le manque de temps des professeurs, le manque d'implication des parents dans la vie scolaire, etc.

Pour un enseignement de qualité, il faut créer une relation de confiance entre l'enseignant, les parents et les enfants. Cela prend du temps et demande l'implication de chacun, ce qui n'est malheureusement pas toujours possible.

Il y a un réel manque d'investissements sur nos enfants et leurs futurs.

En ce qui concerne la culture à l'école et surtout les différentes cultures présentes dans une même classe, il est souligné le manque de formation des enseignants à ce niveau. Les problèmes spécifiques des enfants provenant de milieux précarisés sont rarement abordés. La culture dominante est généralement imposée à tous. Par ailleurs, l'accès au théâtre, à des activités culturelles n'est pas facilité. Il existe peu de contacts directs entre les écoles, professeurs et directeurs, et les centres culturels. Pourtant, l'école doit permettre aux enfants et adolescents de se lancer dans une dynamique culturelle si ce n'est pas le cas dans leurs familles.

La motivation des personnes à participer à des activités culturelles a également été évoquée par les participants de l'atelier. La constatation majeure est que si les activités culturelles, telles que les stages et ateliers, sont organisées à la demande du public, elles rencontrent généralement un beau succès.

La question de la motivation se pose aussi pour les intermédiaires qui informent sur les activités culturelles disponibles. L'article 27, par exemple, est connu mais les usagers ne sont pas toujours au courant de toutes les offres proposées.

Il est difficile de parler de culture en province de Luxembourg sans parler de mobilité. Beaucoup de musées se situent par exemple à Bruxelles à deux heures de train. Le coût pour s'y rendre n'est pas négligeable. Il existe bien sûr des centres culturels de proximité, des bibliothèques, des discobus mais étant donné le caractère rural de la province, ces lieux restent inaccessibles pour de nombreuses personnes.

La fracture numérique est également un souci pour les personnes précarisées mais aussi pour les seniors. De plus, les écoles sont toujours en difficulté pour obtenir le matériel approprié et proposer des cours de qualité à leurs élèves.

Au final, il ressort de cet atelier la nécessité d'une meilleure coordination entre le culturel, le social et le scolaire ainsi qu'une meilleure formation des travailleurs sociaux et des enseignants sur les différentes cultures rencontrées parmi les usagers.

Par ailleurs, les bibliothèques doivent être encouragées à appliquer le nouveau décret qui renforce leur rôle d'éducation permanente et leur devoir d'aller à la rencontre des personnes les plus précarisées.

Plus concrètement, il est également demandé de proposer une journée gratuite par semaine dans tous les musées du pays.

**2010 « Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion »**

**Table ronde sur la pauvreté en province de Luxembourg  
Libramont, le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Compte-rendu de l'atelier n°3 : Accès aux soins de santé**

Un état des lieux de la Belgique au sein de l'OCDE a été présenté :

- En Belgique, 75,1% des dépenses courantes de santé sont financées par des fonds publics, un niveau proche de la moyenne des pays de l'OCDE (72,8%)
- La Belgique compte 4 médecins par millier d'habitants, par rapport à une moyenne de 3.1 dans les pays de l'OCDE.
- En Belgique, le nombre de lits d'hôpitaux pour soins aigus est de 4,3 lits par millier d'habitants, un peu plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE (3,8 lits)
- L'espérance de vie en Belgique était de 79,5 ans en 2006, légèrement au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (79 ans).

Certains points significatifs du Rapport Général sur la Pauvreté de 2005 et 2007 ont été présentés ainsi que les recommandations du Rapport Général sur la Pauvreté de 2007.

**(RGP 2005) :**

- Les coûts des soins de santé augmentent ; 28% des ménages sous le seuil de pauvreté postposent leurs soins.
- Le système du tiers payant pose des problèmes d'avance de fonds pour certains patients.
- L'information sur l'accès aux soins est insuffisante et les démarches administratives trop complexes.
- Le volet prévention santé est insuffisant. Il y a un manque de moyens couplé à une complexité institutionnelle.

**(RGP 2007) :**

- Il n'existe pas de plan global de lutte contre les inégalités de santé.
- Le système du maximum à facturer (MAF) pose des problèmes pour les patients qui ne peuvent pas avancer les fonds nécessaires, le seuil étant à 450€.
- Le statut Omnio n'est pas un statut automatique. Le patient doit le demander. Ce statut est jugé trop complexe et peu connu de la population.
- Une cellule « frais médicaux » existe au sein de Fedasil depuis 2007.
- Il est proposé de créer un « Observatoire fédéral permanent » afin de diminuer les disparités des pratiques des CPAS.

**Recommandations :**

- Maintenir les soins de santé abordables : couverture maximale de l'assurance obligatoire, diminution des coûts, lutte contre les suppléments, affinements du MAF, tiers payant généralisé, paiement forfaitaire pour la première ligne.
- Combattre les obstacles non financiers : information, simplification.
- Harmoniser les pratiques des CPAS
- Empêcher l'exclusion des soins : adapter l'aide médicale urgente.
- Garantir une offre médicale dans les quartiers pauvres
- Rendre la prévention accessible aux plus pauvres

- Offrir des soins de santé mentale ambulatoires.

## Constats et pistes de solutions

Il existe un lien, scientifiquement établi entre le niveau de revenu d'un individu et sa santé. Le niveau socio-économique d'une personne, d'une famille peut influencer l'espérance de vie de plusieurs années.

Les gens fragilisés ne savent pas à quelle couverture sociale ils ont droit.

Raisons évoquées :

Une partie de cette population a des difficultés pour lire. Certains canaux d'information ne leur sont pas accessibles (internet). Les démarches administratives sont parfois compliquées pour obtenir certains remboursements, *a fortiori* pour des personnes précarisées.

- ➡ Pallier au manque d'information. Alléger les démarches administratives.

Malgré un très bon système de soins de santé en Belgique, certaines personnes âgées ont des difficultés à accéder aux soins de santé par manque de moyens financiers alors qu'elles cumulent parfois plusieurs maladies dont certaines ont un caractère chronique.

- ➡ Augmenter les allocations sociales afin de rendre leur dignité et leur indépendance aux personnes âgées précarisées.
- ➡ Il existe un statut « maladie chronique ». Il n'est pas suffisamment connu. Il faut améliorer la communication de ce type d'intervention.

Il n'existe pas/plus de structure pour accueillir et prendre en charge de manière récurrente les patients qui ont de grandes dépendances et notamment les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

De plus en plus de personnes retardent certaines visites chez le médecin (dentiste, gynécologue ...).

En partie du au *numerus clausus*, il y a de moins en moins de médecins généralistes dans notre province.

- ➡ Il existe des aides financières du Fédéral (Impulséo I, II et III) pour inciter un médecin, fraîchement diplômé ou pas à venir s'installer dans une zone qualifiée de « zone en pénurie ». A côté de ces aides, il faut trouver d'autres incitants.
- ➡ Actuellement, deux initiatives sont mises en place par la Province de Luxembourg. L'une consiste en la mise en place d'un projet pilote de « Maison de garde médicale » dans la région de Bastogne. Il y aura un numéro d'appel unique. L'autre initiative consiste en la mise en place d'une Commission spéciale provinciale pour mener des actions afin de lutter contre la pénurie des médecins généralistes en milieu rural. Ces deux initiatives cherchent à améliorer la qualité de vie des médecins généralistes.

Le territoire de la province de Luxembourg est très étendu. Les patients rencontrent fréquemment des problèmes de mobilité pour accéder aux soins de santé.

- ➡ Nous avions auparavant des dispensaires/polycliniques qui offraient à la population une offre de soins de 1<sup>ère</sup> ligne.
- ➡ Les services de taxis sociaux pourraient être sollicités. (intervention financière réduite).

Le coût des transports par ambulance ou hélicoptère est très élevé.

Il n'y a pas de centre de rééducation fonctionnelle en province de Luxembourg.

Il y a un manque flagrant de l'offre de soins en santé mentale dans la province du Luxembourg.

Certaines personnes (ex : personnes âgées) rencontrent des difficultés pour gérer administrativement leurs dossiers soins de santé.

- ➡ Les mutuelles proposent que des assistants sociaux se déplacent au domicile des personnes âgées afin de leur apporter une aide dans la gestion de leur dossier.
- ➡ Il est peut être nécessaire de faire un effort de communication auprès du public pour faire connaître ce type de service.
- ➡ Les avancées technologiques vont vers la suppression de l'attestation de soins. Le médecin traitant pourrait à l'avenir envoyer lui-même, par informatique, l'attestation de soins à la mutuelle du patient. Ce dernier serait alors directement remboursé par sa mutuelle et n'aurait plus à renvoyer l'attestation de soins.

L'accès aux soins recouvre également le volet prévention (alimentation, activité physique, mode et cadre de vie) mais les moyens ne sont pas suffisants.

Le problème vient notamment du saucissonnage entre les pouvoirs de compétence. En termes de santé publique, la Belgique ne dispose pas d'un plan global.

Au niveau prévention, on touche très mal les personnes précarisées. Comment toucher ce public pour lequel la santé n'est pas une priorité, mais donc le souci premier est de se loger ?

Il y a un problème de proximité des pharmacies de garde. Elles sont parfois très éloignées du médecin de garde, ce qui oblige le patient à faire de long trajet pour se rendre chez l'un puis chez l'autre.

Il existe plusieurs statuts pour aider financièrement le patient (OMNIO / BIM / MAF / maladies chroniques). Néanmoins, certains ne sont pas connus et donc pas utilisés par les personnes qui pourraient en bénéficier.

- ➡ Il faut améliorer l'information et la communication de cette information à la population en général.

**2010 « Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion »**

**Table ronde sur la pauvreté en province de Luxembourg  
Libramont, le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Compte-rendu de l'atelier n°4 : Emploi/Formation**

**Idées principales**

Replacer l'Humain au centre du débat. Les personnes en recherche de travail ont des obligations, mais elles ont aussi des libertés. Les gens doivent retrouver un espace de liberté socio-économique.

Les personnes demandeuses d'emploi doivent de plus en plus souvent être réinsérées socialement avant d'être réinsérés socio-professionnellement. Il faut d'abord retrouver des repères sociaux. Il faut aussi donner des objectifs concrets à tous, les gens doivent retrouver une « utilité sociale ». Le besoin n'est pas uniquement de la formation et de l'emploi, les personnes sont aussi en demande de développement personnel (et l'un ne va pas sans l'autre).

On constate une diminution de moyens pour les OISP, EFT, agents d'insertion, etc. pour atteindre l'objectif de réinsertion par le travail et la remise au travail.

Il y a aussi un transfert de charges de l'ONEM. Les personnes exclues se tournent de plus en plus vers les CPAS. Les contrôles en tous genres incitent-ils les personnes à faire quelque chose ? On met la pression sur celles et ceux qui sont déjà éloignés de l'emploi ainsi que sur les jeunes qui ont une image négative du FOREM, de l'ONEM et du CPAS (certains jeunes préfèrent travailler au noir plutôt que contacter une de ces structures).

Incohérence entre les moyens mis à disposition et l'augmentation du public. Comment faire avec ces 3 éléments : expulsions du chômage en hausse, donc augmentation du public fragilisé et baisse des moyens pour les organismes d'aide...

Contexte provincial particulier au niveau des déplacements, de la recherche d'emplois, de la localisation des entreprises, etc. D'où pas mal de difficultés pour donner des preuves de recherche d'emplois, etc. La mobilité à un coût élevé, suivre des cours et passer le permis de conduire est très cher. Les démarches entreprises pour trouver de l'emploi a aussi un coût humain et affecte le moral du demandeur d'emploi.

Ecoute : Les assistants sociaux deviennent des « agents de productivité ». Problème entre ce que les AS doivent faire et voudraient faire. On note pour les AS une augmentation du travail administratif et donc une diminution de la relation humaine... Il faut aider les individus à grandir et les prendre pour des numéros n'est pas une solution.

Règlements : Il y a tant de formules qu'il est difficile tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs de s'y retrouver.

Grande méconnaissance pour les travailleurs sociaux, les jeunes ayant terminé leurs études et les demandeurs d'emploi de ce qui existe en termes d'emploi et travail sur le terrain au niveau local. Actuellement la communication n'est pas adaptée à tous les publics.

Est-on à l'aise dans une société où survivent 1.500.000 pauvres ? Le fossé entre les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ne cesse de s'agrandir tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.

### **Solutions (en plus d'alerter les pouvoirs publics)**

Aider avant que la sanction (ex : suspension des allocations de chômage) ne tombe. Il y a un manque de travail préventif.

Les contrôles devraient être incitatifs, constructifs avant d'être répressifs.

Que le demandeur d'emploi ait un référent unique (au FOREM et au CPAS par exemple). Proposer un dispositif d'accompagnement et de suivi qui se ferait du début à la fin.

Mettre en valeur la riche offre de services qui existent en province de Luxembourg via un site Internet ou un numéro de téléphone unique. Idée aussi de créer ou compléter une base de données référençant tous ces services. Une base de données pour les professionnels mais aussi pour les demandeurs d'emploi ou personne en difficulté. Pour ce faire l'outil devrait être accessible à tous, partout et sans discrimination de « niveau d'instruction » (niveau d'études, personnes analphabètes, etc.).

Responsabiliser les employeurs. Idée de contrôler aussi les employeurs, notamment en ce qui concerne les aides à l'emploi (ex : on engage en PTP puis quand l'aide est terminée on licencie et on engage quelqu'un d'autre à nouveau en PTP. La personne licenciée retourne à la case départ et en plus ne peut plus avoir le statut PTP pendant une durée x).

Ouvrir la réflexion sur notre modèle de société de consommation. Faire le lien entre les difficultés vécues par les gens au Nord et au Sud. Pourquoi les gens viennent-ils chez nous alors qu'ici c'est parfois pire que chez eux ?

**2010 « Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion »**

**Table ronde sur la pauvreté en province de Luxembourg  
Libramont, le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Compte-rendu de l'atelier n°5 : Famille**

**La bourse d'étude**

Le délai pour obtenir une bourse d'étude est assez long. Les démarches administratives sont pénibles et l'étudiant doit souvent veiller lui-même à la gestion de son dossier.

Pour de plus en plus de parents, la bourse d'étude n'est pas accessible. Il faut savoir que pour obtenir une bourse d'étude, il existe plusieurs conditions. L'une d'entre elles dépend des revenus des parents. Malheureusement, bien souvent, le revenu du ménage dépasse de peu le barème autorisé.

Une solution serait de remettre à jour le montant du barème afin de permettre à un plus grand nombre de ménage de bénéficier de cette aide financière. Dans ce nouveau calcul, il serait souhaitable d'y insérer le coût du kot car beaucoup de nos jeunes s'en vont dans les grandes villes pour poursuivre leur étude.

**La famille dans sa globalité**

Il est important de revoir la famille dans sa globalité, de lui redonner un sens en mettant en avant l'aspect intergénérationnel notamment par la transmission des savoirs.

Certaines familles sont fragilisées de part leur situation personnelle. Pour permettre un encadrement de qualité, la collaboration entre les acteurs de terrain reste primordiale.

Le CPAS, le SAJ ou l'aide familiale peuvent soutenir les familles. Le rôle de l'aide familiale pourrait reprendre tout son sens et ainsi être présente au sein des familles lorsque celles-ci vivent des moments clefs dans leur vie.

**Les ressources**

Dans le cadre d'un placement d'enfant, suite à un rapport mené par la communauté française, il a été mis en avant qu'une famille pouvait devenir « dangereuse » si elle n'avait pas de domicile fixe ou si les revenus familiaux étaient insuffisants par exemple. Nous sommes tous à un moment donné susceptible d'être considérés comme « une famille dangereuse ». Il ne faut pas catégoriser les gens.

Les revenus insuffisants amènent de l'insécurité, de la violence, la maladie. C'est un tout, tout est lié. Un mal-être s'installe et il devient difficile pour un travailleur social de se concentrer sur l'encadrement qu'il doit apporter à la famille. De plus, il est submergé par les démarches administratives.

**Allocations familiales**

Concernant les allocations familiales, elles sont bien souvent non adaptées à la situation réelle du ménage ou d'une famille monoparentale.

Une solution serait de dire qu'il faudrait individualiser les droits tant pour les parents que pour les enfants.